

**SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS**  
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU**  
**12 DÉCEMBRE 2016**

Membres en exercices : 48 titulaires  
48 suppléants

Membres présents : 22 titulaires  
6 suppléants

Délibération n°286 du Comité syndical

**1. Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2016**

Le procès verbal du comité syndical du 21 octobre 2016 a été adressé à tous les membres le 28 octobre 2016. Il est soumis à l'approbation de ses membres.

*Le comité syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du comité syndical du 21 octobre 2016.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 19 DEC. 2016

La publication le 19 DEC. 2016

Strasbourg, le 19 DEC. 2016

  
Le Président  
Jacques BIGOT